



Un état des lieux proposé par AMCOW

Approvisionnement en eau potable et assainissement en République centrafricaine

Traduire les financements
en services, à l'horizon
2015 et au-delà



Un état des lieux proposé par **AMCOW**

Approvisionnement en eau potable et assainissement en République centrafricaine

Traduire les financements
en services, à l'horizon
2015 et au-delà



Résumé stratégique

Au cours des dernières années, la République centrafricaine a été le théâtre d'un processus intense de réformes du secteur de l'eau et de l'assainissement, mais le pays doit surmonter une situation de base extrêmement difficile.

Une comparaison des taux d'accès actuels avec les objectifs visés montre que le rythme de réalisation des infrastructures est très insuffisant. L'atteinte de ces objectifs nécessiterait de multiplier les investissements annuels par 9 (par rapport à ceux réalisés en 2008), ce qui paraît hors de portée.

Les perspectives d'investissement semblent encore bien trop timides : seuls 44 pourcent des investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs nationaux sont pour l'instant prévus. Il apparaît également que le contexte demeure très difficile pour leur mise en œuvre, l'efficacité de la dépense publique étant globalement faible. La précarité des infrastructures routières et des transports ainsi que l'enclavement de certaines régions compliquent le cadre. Ceci dit, le secteur, longtemps bénéficiaire d'une aide d'urgence, est en transition : il se structure lentement et les actions de développement s'inscrivent désormais davantage sur le long terme.

Les principaux enjeux se situent au niveau des zones rurales, fortement délaissées, et concernent en particulier l'assainissement, pour lequel les investissements prévus sont encore insignifiants. L'efficacité des interventions est entravée par une situation géographique insolite (très faible densité démographique et conditions d'accessibilité du territoire très difficiles). Malgré la stabilisation récente de la situation politique, quelques zones restent encore agitées par des troubles sécuritaires.

L'hydraulique urbaine est passée par des phases d'urgence successives. La précarité de la structure tarifaire associée au sous-financement du secteur engendre un déséquilibre financier des services qui arrivent à peine à couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance.

Plus globalement, il apparaît urgent de clarifier les critères d'attribution des financements et de renforcer les capacités d'exploitation et de maintenance des services.

Le présent état des lieux, proposé par le Conseil des ministres africains en charge de l'eau (AMCOW), a été développé en étroite collaboration avec le gouvernement de la République centrafricaine et les différents acteurs du secteur.

Les mesures prioritaires convenues pour relever les défis du secteur AEPA et assurer que les financements soient efficacement traduits en services, sont les suivantes :

Contexte sectoriel

- Développer un cadre normatif cohérent pour la gestion du secteur (politiques, normes, prescriptions techniques et standards, manuels de procédures, etc.).
- Parvenir à une meilleure coordination des actions: améliorer la communication entre les acteurs, systématiser les instances de coordination, s'accorder sur les cibles et les priorités.
- Améliorer la quantité et la fiabilité des informations produites par les différents services/acteurs (les supports actuels de programmation,) et mettre en place une revue sectorielle.
- Renforcer les capacités des acteurs du secteur.
- Consolider le rôle des communes dans le cadre de la décentralisation : les impliquer systématiquement dans la maîtrise d'ouvrage locale et renforcer leurs moyens.
- Parvenir à une meilleure appropriation des infrastructures par les populations : mieux associer les communautés bénéficiaires à la conception et la planification des projets, intensifier les programmes de renforcement des capacités.
- Remédier au manque de financements, internes comme externes, et optimiser les ressources financières disponibles en augmentant les taux d'exécution des budgets.
- Définir/améliorer les mécanismes de recouvrement des coûts pour garantir la pérennité des ouvrages.

Hydraulique rurale

- En coordination avec le secteur privé, mettre en place un système pérenne de maintenance des équipements hydrauliques (forages et pompes) et d'approvisionnement en pièces détachées.
- Renforcer les capacités du secteur privé en matière de forage afin de garantir l'existence d'un marché fonctionnel en la matière.
- Améliorer les capacités de gestion des comités de points d'eau par un meilleur encadrement et suivi.
- Développer un programme national fondé sur les besoins réels, comprenant des objectifs clairement définis à long terme.

Hydraulique urbaine

- Clarifier le cadre institutionnel de gestion du sous-secteur, qui demeure transitoire depuis la dissolution de la société de patrimoine et la mise en place temporaire de la cellule d'interface.
- Remédier au déficit financier de la Société de distribution d'eau de Centrafrique : définir une structure tarifaire permettant de couvrir les coûts d'opération et de maintenance (O&M) tout en étant acceptable socialement, et optimiser la recherche de fonds pour la réhabilitation et l'extension du patrimoine hydraulique.
- Œuvrer au rattrapage des centres secondaires par rapport à Bangui.
- Intensifier les activités pro-pauvres et en particulier les campagnes de branchements sociaux, qui doivent mieux cibler les populations défavorisées et les villes secondaires.

Assainissement et hygiène en milieu rural

- S'accorder sur des outils de promotion de la construction de latrines et les mettre en œuvre.
- Améliorer les très mauvais résultats des indicateurs en matière de pratiques d'hygiène.
- Harmoniser les constats en matière de changement des comportements et les modalités de financement : l'amélioration des pratiques d'hygiène est constatée seulement à moyen terme alors que les modalités de financement des bailleurs prévoient généralement des temps plus courts.

Assainissement et hygiène en milieu urbain

- Comme en milieu rural, définir et appliquer des outils de promotion et développement des latrines.
- Améliorer les très mauvais résultats des indicateurs en matière de pratiques d'hygiène.
- Faire progresser la filière de vidange des boues de fosses : structurer le secteur privé actuellement actif sur le marché de la collecte (éventuellement par le biais d'un système de licence qui améliorerait la régulation du secteur), résoudre la question du traitement des boues.



Table des matières

	Acronymes et abréviations	6
1.	Introduction.....	7
2.	Panorama général du secteur: tendances en termes d'accès et de financement.....	8
3.	Evolution du contexte sectoriel : présentation de la matrice d'évaluation CSO2	12
4.	Cadre institutionnel	14
5.	Financement du secteur et son utilisation.....	16
6.	Suivi et évaluation.....	19
7.	Sous-secteur de l'hydraulique rurale.....	20
8.	Sous-secteur de l'hydraulique urbaine	22
9.	Sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène en milieu rural	24
10.	Sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène en milieu urbain.....	26
	Notes et références.....	28

Acronymes et abréviations

AEP(A)	Approvisionnement en eau potable (et assainissement)	JMP	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'AEPA (Joint Monitoring Program)
AMCOW	Conseil des ministres africains en charge de l'eau (<i>African Ministers' Council on Water</i>)	MICS 3	Enquêtes à indicateurs multiples (<i>Multiple Indicator Cluster Survey</i>) de troisième génération
ANEA	Agence nationale de l'eau et de l'assainissement	MMEH	Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique
ARSEA	Agence de régulation du secteur de l'eau et de l'assainissement	O&M	Coûts d'exploitation et de maintenance (<i>Operation and maintenance</i>)
ATPC	Assainissement total piloté par les communautés (<i>Community-Led Total Sanitation</i>)	OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
BAD	Banque africaine de développement	OMS	Organisation mondiale de la santé
CACP	Connaissances, attitudes, comportements et pratiques (enquête ménage réalisée en 2009)	ONG	Organisation non gouvernementale
CSO	Etats de lieux par pays (<i>Country Status Overviews</i>)	PAP	Programme d'actions prioritaires
DAD	Système de gestion et de suivi de l'aide (<i>Development Assistance Database</i>)	PIP	Programme d'investissements prioritaires
DGH	Direction générale de l'hydraulique	PSNEA	Politique et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement
DSRP-C	Document complet de stratégie de réduction de la pauvreté	PTF	Partenaires techniques et financiers
DSRP-I	Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté	PTI	Plan triennal d'investissement
FCFA	Francs CFA (<i>African Financial Community</i>)	RCA	République centrafricaine
ICASEES	Institut centrafricain des statistiques, des études économiques et sociales	SNE	Société nationale des eaux
		SODECA	Société de distribution d'eau de Centrafrique
		UE	Union européenne
		UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance (<i>United Nations Children's Fund</i>)
		WSP	Programme eau et assainissement (<i>Water and Sanitation Program</i>)

Taux de change : 1 USD = 472,1863 Francs CFA¹.

1. Introduction

Le Conseil des ministres africains en charge de l'eau (AMCOW) a engagé la réalisation de cette deuxième édition des états des lieux par pays (*Country Status Overviews, (CSO2)*) afin de mieux comprendre quels sont les facteurs qui encouragent une amélioration dans l'accès à l'eau et à l'assainissement et d'identifier ce que les gouvernements membres peuvent faire pour accélérer ce progrès dans les pays de l'Afrique subsaharienne². AMCOW a confié l'élaboration des CSO au Programme eau et assainissement (WSP) de la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement, qui le réalisent en étroite collaboration avec l'UNICEF et l'OMS, dans plus de 30 pays d'Afrique subsaharienne. Le présent rapport CSO2 a été produit en 2009/2010 en étroite collaboration avec le Gouvernement de la République centrafricaine et les différents acteurs du secteur.

L'analyse du CSO a pour objectif d'aider les pays à évaluer les processus qui traduisent les financements disponibles en services de qualité, et ce pour chacun des quatre sous-secteurs : eau, assainissement et hygiène, en milieu rural et urbain. Cette analyse se base sur trois principaux éléments: un examen de l'évolution des taux d'accès au service, un modèle financier qui sert à apprécier l'adéquation des investissements prévus, et une matrice d'évaluation qui permet d'identifier les principaux goulots d'étranglement le long des processus de fourniture des services. Ainsi, le CSO2 permet non seulement d'établir si, au rythme actuel de progression des taux d'accès, les flux de financement prévus sont suffisants pour atteindre les objectifs sectoriels, mais également d'identifier les actions à mettre en œuvre pour assurer que les financements soient plus efficacement traduits en services d'eau et d'assainissement. Dans cet esprit, des actions prioritaires spécifiques ont été définies en concertation avec les différentes parties prenantes. Un rapport de synthèse régionale, disponible séparément, présente les enseignements et meilleures pratiques tirés des différentes analyses nationales et pouvant aider les pays à mettre en œuvre ces actions prioritaires.

2. Panorama général du secteur: tendances en termes d'accès et de financement

Evolution des taux d'accès jusqu'à aujourd'hui et tendance vers les objectifs de 2015

Les estimations des taux de couverture en RCA sont très discordantes selon les sources. Les données présentées dans ce rapport sont issues principalement du Joint Monitoring Program (JMP³), et de la Direction générale de l'hydraulique (DGH) du Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique (MMEH). Pour l'assainissement, les deux structures s'appuient sur la même étude, l'enquête-ménage (MICS3) réalisée en RCA en 2006, mais définissent différemment la notion d'accès « amélioré ». En revanche, pour l'eau potable, si le JMP s'appuie sur l'enquête MICS3, la DGH fonde ses estimations des taux d'accès sur un inventaire des infrastructures existantes (cf. Tableau 1).

La présente étude s'appuie sur les statistiques nationales proposées par la DGH, car elles constituent la référence pour tous les acteurs du secteur, et sur les objectifs inscrits dans le Plan d'action sectoriel eau et assainissement (PASEA). Ainsi, d'après ces estimations, pour atteindre les objectifs, la RCA doit fournir un accès à l'eau potable à 65 pourcent de sa population en 2015, en partant d'un taux de couverture de 30 pourcent en 2008. Pour

l'assainissement, l'objectif du PASEA est de fournir un accès amélioré à 60 pourcent de la population, en partant d'un taux de couverture de 5 pourcent en 2008. Les défis sont donc majeurs. Or, l'évolution actuellement constatée n'est pas encourageante, et ne permettra pas d'atteindre ces cibles au moins qu'une accélération radicale n'ait lieu dans le rythme des réalisations (cf. graphique 1). Depuis 1990, 44 000 personnes supplémentaires en moyenne ont acquis chaque année un accès à l'eau potable, alors qu'il en faudrait 267 000 par an sur les années restantes d'ici à 2015 pour atteindre l'objectif du PASEA : il serait donc nécessaire de multiplier par 6 le rythme actuel de progression. Pour l'assainissement la situation est encore plus dramatique puisque moins de 9 000 personnes supplémentaires sont desservies chaque année, contre environ 390 000 nécessaires (ce qui signifie qu'il faudrait multiplier par 44 le rythme actuel des réalisations).

Besoins en investissements : les financements sont-ils suffisants?

Selon le calcul effectué à partir des données nationales, le montant total des investissements requis est de 57,6 millions USD par an jusqu'à 2015, à raison de 46,6 millions USD par an pour l'eau potable et 11 millions USD par an pour l'assainissement.

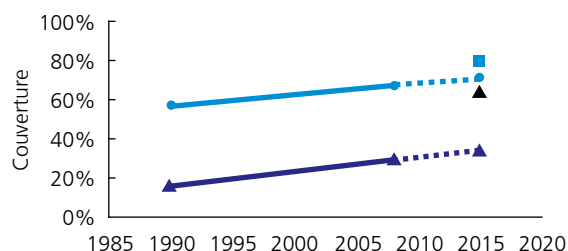
Tableau 1
Couverture actuelle et objectifs en matière d'AEPA en RCA

	Couverture 2008		Objectifs-cibles 2015		
	Données JMP	Données DGH	Calculés à partir des données JMP	Calculés à partir des données DGH ⁴	Tels qu'inscrit dans le PASEA
Eau potable en milieu rural	51%	31.8%	74%	59%	67%
Eau potable en milieu urbain	92%	27.6%	89%	59%	61%
Eau potable - tout milieu confondu	67%	30.2%	79%	59%	65%
Assainissement en milieu rural	28%	1.7%	53%	51%	60%
Assainissement en milieu urbain	43%	11.1%	61%	53%	60%
Assainissement - tout milieu confondu	34%	5.3%	56%	51%	60%

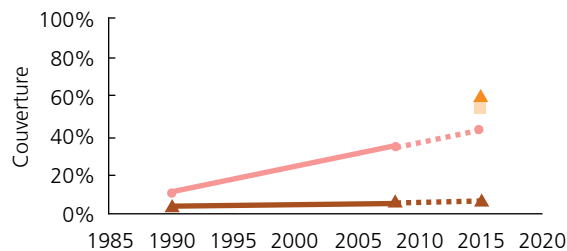
Source : JMP, DGH et PASEA (Plan d'action sectoriel eau et assainissement).

Graphique 1
Evolution de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Eau potable



Assainissement



- ▲ Extrapolation des données nationales
- ▲ Objectifs nationaux
- Extrapolation des données JMP - service amélioré
- Cible OMD - données JMP

- ▲ Extrapolation des données nationales
- ▲ Objectifs nationaux
- Extrapolation des données JMP - service amélioré
- Cible OMD - données JMP

Source: Rapport JMP 2010 et DGH.

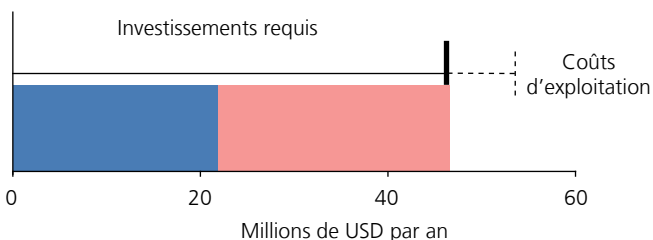
En matière d'eau potable, en l'absence de rentabilité des services, l'ensemble des dépenses d'investissement devront être prises en charge par le budget national et les partenaires au développement. En l'occurrence, les financements prévus pour les années à venir sont d'environ 22 millions USD annuels (cf. graphique 2 et tableau 2), soit un peu moins de la moitié (47 pourcent) des besoins estimés, avec un déficit notable sur le rural.

En matière d'assainissement, les dispositions pour le financement sont incertaines. Il n'existe pas de politique nationale de subvention de latrines domestiques, qui constituent le mode d'assainissement de l'intégralité de la population centrafricaine. Dans les faits, environ 3 millions USD ont fait l'objet d'engagements de la part de bailleurs de fonds et d'ONG en faveur de l'assainissement. Les financements qui restent à mobiliser chaque année sont donc estimés à 8 millions USD (cf. graphique 2 et tableau 2). Même si une partie de ces financements sera prise en charge par les ménages, dans la mesure où celles-ci seront encouragées à investir elles-mêmes dans la construction de latrines, un financement intégral par les familles n'est pas

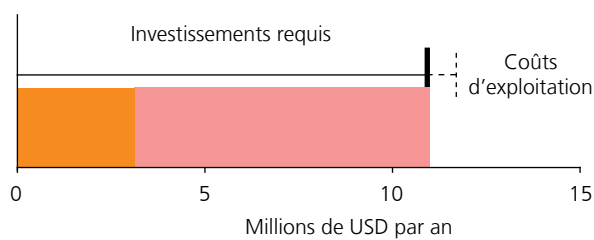
En matière d'assainissement, les dispositions pour le financement sont incertaines. Il n'existe pas de politique

Figure 2
Investissements requis vs. investissements prévus

Eau potable



Assainissement



- Investissements publics prévus
- Besoin net en financement

- Investissements publics prévus
- Besoin net en financement

Source: Estimations CSO2 d'après les données de couverture nationales.

Tableau 2
Accès et besoin en investissements⁵

	Couverture		Cible	Population à desservir	Investissements requis		Investissements publics prévus Bailleurs de fonds			Contribution ménages attendue	Besoin net en financement
	1990	2008	2015		Total	Public	Etat	et ONG	Total		
	%			'000/an	Millions de USD par an						
Hydraulique rurale	18%	32%	67%	160	32	32	0	8	8	0	24
Hydraulique urbaine	17%	28%	61%	108	15	15	0	14	14	0	1
Hydraulique totale	18%	30%	65%	267	47	47	1	22	22	0	25
Assainiss. rural	1%	2%	60%	245	9	9	0	1	1	0	7
Assainiss. urbain	5%	11%	60%	144	2	2	0	1	2	0	1
Assainiss. total	2%	5%	60%	389	11	11	0	3	3	0	8

Source: DGH, PASAE et estimations CSO2.

réaliste. Les coûts afférents à ce secteur devront donc être, au moins partiellement, pris en charge par les pouvoirs publics (quelle que soit la modalité choisie : contribution en équipement, mobilisation d'équipes de sensibilisation, utilisation des techniques de l'Assainissement total piloté par la communauté (ATPC), etc.).

Ces chiffres sont calculés sur la base des objectifs nationaux inscrits dans le Plan d'action sectoriel eau et assainissement (PASEA). Une prise en compte des objectifs définis par le JMP aurait abouti à une évaluation du déficit de financement inférieure (dans la mesure où les estimations de base pour les taux d'accès sont plus optimistes).

Il est à noter que tous les besoins d'investissements identifiés concernent la construction et la réhabilitation d'infrastructures, et n'incluent pas les activités d'intermédiation sociale (formation, sensibilisation et promotion de l'hygiène, etc.)⁶. Ces besoins d'investissements ne prennent pas non plus en compte les coûts d'exploitation et de maintenance (O&M, cf. tableau 3). Comme dans de nombreux pays, il y a en République centrafricaine une supposition implicite que ces coûts peuvent être couverts par la facturation aux usagers, mais dans les faits cela est rarement le cas. Si les charges annuelles d'opération et de maintenance devaient être supportées par le budget public, par exemple avec des subventions aux opérateurs, alors les besoins financiers du secteur seraient encore plus importants.

Tableau 3
Besoins annuels en matière d'exploitation et de maintenance

Sous-secteur	Coûts d'exploitation Millions USD/an
Hydraulique rurale	4
Hydraulique urbaine	4
Hydraulique totale	7
Assainiss. rural	1
Assainiss. urbain	0
Assainiss. total	1

Source: Estimations CSO2.

Toutefois, la disponibilité des financements n'est pas la seule contrainte pesant sur l'atteinte des objectifs 2015. D'autres facteurs limitent l'impact des actions censées traduire les financements en services durables d'eau potable et d'assainissement. Lorsque ces goulots d'étranglement sont trop nombreux, alors le besoin réel en financements est susceptible d'être bien plus élevé que prévu. La suite du présent rapport effectue une analyse détaillée de chaque composante du processus de fourniture des services, pour chaque sous-secteur, identifiant les principaux obstacles et présentant les actions prioritaires à mettre en œuvre pour les surmonter.

Les principaux goulots d'étranglement concernant l'ensemble du secteur sont les suivants :

- le sous-financement du secteur : les prévisions budgétaires sont bien en-deçà des besoins et les taux d'exécution des budgets sont assez faibles ;
- le manque de transparence en matière d'allocation des fonds : l'absence d'un cadre programmatique et surtout la nécessité de réagir rapidement à des situations d'urgence rendent actuellement impossible une répartition des fonds selon des critères définis à l'avance ;
- la précarité du secteur privé : la maintenance est pénalisée par la faible disponibilité de pièces détachées, et par les difficultés de gestion rencontrées par les communautés ;
- l'absence de fonds pour l'opération et maintenance des services : la précarité de la structure tarifaire associée au sous-financement du secteur engendre un déséquilibre financier des services qui arrivent à peine à couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance ;
- au-delà du secteur de l'AEPA, l'efficacité des interventions est entravée par une situation géographique insolite (très faible densité démographique, conditions d'accessibilité du territoire très difficiles), une situation politique récemment stabilisée mais avec quelques zones encore fortement agitées par des troubles sécuritaires qui empêchent une intervention sur l'ensemble du territoire, et une situation d'urgence chronique situant toute action entre humanitaire et développement.

3. Evolution du contexte sectoriel: présentation de la matrice d'évaluation CSO2

La gestion du service public des eaux a connu plusieurs réformes qui témoignent d'une volonté politique d'améliorer les conditions d'accès à l'eau potable des populations. La structuration des agences nationales pour l'eau et l'assainissement est récente, et est représentative de la tendance actuelle à abandonner des mécanismes nés des situations d'urgence pour assurer un fonctionnement du secteur à long terme.

Les réformes ont suivi le train de la démocratisation du pays et de son ouverture aux institutions internationales : les bases de la politique sectorielle ont été jetées en 2006, avec la promulgation du Code de l'eau, puis l'adoption par le Gouvernement du document de Politique et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement (PSNEA). L'année 2007 a vu la création des institutions chargées de mettre en place la politique de l'eau et de l'assainissement, à savoir : l'Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANEA), agence d'exécution des activités de construction d'infrastructure en milieu rural créée par le code de l'eau ; et le Comité ad hoc chargé de la mise en place de l'Agence de régulation du secteur de l'eau et de l'assainissement (ARSEA). A ce jour, ces deux agences ne sont cependant toujours pas opérationnelles.

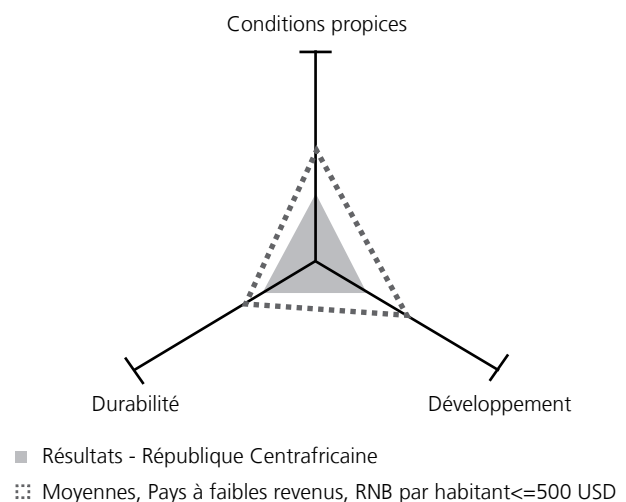
Les réformes nécessaires à un fonctionnement approprié du secteur sont actuellement en cours. La création en 2009 du Comité sectoriel eau et assainissement et la Table ronde sectorielle fait partie d'un processus global de renforcement du secteur par la mise en place des moyens de suivi.

Cette introduction permet de mieux comprendre le contexte dans lequel s'insèrent les processus de fourniture des services, qui sont examinés en détail grâce à la matrice d'évaluation CSO2, un outil permettant d'identifier les avancées et obstacles le long du processus et pour chaque sous-secteur. Cette matrice s'attache à examiner neuf éléments constitutifs du processus de fourniture du service, correspondants à des actions spécifiques, classifiés en trois catégories : trois actions qui font référence aux

conditions propices permettant la mise en place des services ; trois actions qui concernent **le développement** des services et trois actions relatives à la **durabilité** de ces services⁷. Chacune de ces actions spécifiques est évaluée à l'aide d'indicateurs et reçoit une notation correspondante qui varie de 1 (insuffisant) à 3 (excellent) en fonction de la performance.

La matrice d'évaluation appliquée à la RCA montre que, malgré les récents efforts, le secteur AEPA n'a pas encore atteint un stade de développement comparable à celui des autres pays africains à faibles revenus (cf. graphique 3), surtout concernant le développement du service. Pour ce qui relève des conditions propices permettant la mise en place du service et la durabilité des infrastructures, les résultats affichés par la République centrafricaine sont plus proches à ceux des pays semblables, mais toujours inférieurs.

Graphique 3
Résultat de la matrice d'évaluation pour la RCA, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus



Source: Analyse CSO2.

Le tableau 4 ci-dessous présente synthétiquement les principales étapes historiques du processus de réformes du secteur AEPA. Les sections 4 à 6 juste après approfondissent les avancées et défis du secteur AEPA dans trois domaines : cadre institutionnel, financement et suivi-évaluation, en comparant les performances de la République Centrafricaine avec celles des autres pays

africains à faible revenu. Les indicateurs sont tirés de la matrice d'évaluation et présentés dans des graphiques au début de chaque section. Les sections 7 à 10 abordent ensuite chaque sous-secteur séparément. Là encore, une comparaison est faite chaque fois avec la matrice d'évaluation des autres pays africains à faibles revenus.

Tableau 4
Aperçu historique des réformes sectorielles en République Centrafricaine

Année	Evènement
1975	Gestion par l'État au travers de la Société nationale des eaux (SNE) créée pour assurer le service public des eaux avec une autonomie de gestion.
1991	Création de la Société de distribution d'eau de Centrafrique (SODECA) - la SNE devient alors une société de patrimoine qui délègue pour le compte de l'État la gestion par affermage indirect. SAUR détient la majorité du capital.
1999	Avec les difficultés financières de l'entreprise, SAUR international se retire et sa participation au capital de SODECA passe de 75 pourcent à 10 pourcent, puis 0 pourcent en 2003. L'État Centrafricain devient ainsi majoritaire avec 97,41 pourcent des actions.
1999–2000	Dissolution de la SNE (Loi 005.99) et création de la Cellule d'Interface rattachée à la Direction générale de l'hydraulique chargé du suivi du cahier des charges de la SODECA (Arrêté n°57/2000/MME/CAB).
2006	Promulgation de la Loi portant Code de l'eau. Adoption par le Gouvernement du document de Politique et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement (PSNEA).
2007	Élaboration par le Gouvernement du Document stratégique de lutte contre la pauvreté (DSRP) 2008–2010 : cadre de référence de la politique du Gouvernement et de coopération.
10/07	Structuration des grandes institutions nationales du secteur : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de l'eau et de l'Assainissement (ANEA) ; • Création du Comité ad hoc chargé de la mise en place de l'ANEA ; • Création du Comité ad hoc chargé de la mise en place de l'Agence de régulation du secteur de l'eau et l'assainissement-(ARSEA). Ces institutions ne sont malheureusement pas encore opérationnelles.
05/08	Dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, création du Comité sectoriel eau et assainissement (Arrêté N° 011 du 14 mai 2008).
10/09	Organisation de la Table ronde sectorielle eau et assainissement.

Source: CSO2.

4. Cadre institutionnel

Mesures prioritaires

- Développer un cadre normatif cohérent pour la gestion du secteur (politiques AEPA, normes, prescriptions techniques et standards, manuels de procédures, etc.).
- Parvenir à une meilleure coordination des actions : améliorer la communication entre les acteurs, systématiser les instances de coordination, détailler les supports actuels de programmation, s'accorder sur les cibles et les priorités.
- Renforcer les capacités des acteurs du secteur.
- Consolider le rôle des communes dans le cadre de la décentralisation : les impliquer systématiquement dans la maîtrise d'ouvrage locale, renforcer leurs ressources.
- Parvenir à une meilleure appropriation des infrastructures par les populations : mieux associer les communautés bénéficiaires à la conception et la planification des projets, intensifier les programmes de renforcement des capacités.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement a commencé à se structurer très récemment, avec l'adoption en 2006 du Code de l'eau qui complète les Codes de l'Hygiène et de l'Environnement déjà existants, et du document de Politique et stratégies nationales de l'eau et de l'assainissement (PSNEA), qui constitue le cadre d'orientation du secteur et fixe les objectifs en termes de

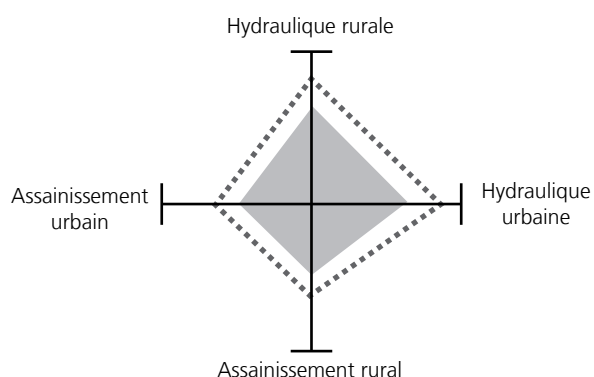
taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base pour 2015, en s'alignant sur les OMD.

Cependant, le processus de réforme est toujours en cours puisqu'il reste encore, entre autres, à établir les textes d'application du Code de l'eau, à rendre opérationnelles les différentes agences du secteur (ANEA, ARSEA), à redéfinir les modalités d'intervention de la SODECA⁹ et à élaborer une politique nationale d'assainissement. La plupart de ces actions seront prises en compte dans le cadre du projet d'« Appui institutionnel pour le développement du secteur de l'eau en République centrafricaine » financé par la Banque africaine de développement, qui a démarré au cours du troisième trimestre 2010. La politique nationale d'hygiène et d'assainissement devrait quant à elle être élaborée avec l'appui de l'UNICEF. Globalement, bien que les résultats affichés par la République centrafricaine concernant le cadre institutionnel soient inférieurs à ceux des autres pays africains à faibles revenus, le pays est donc sur la voie de réformes effectives qui la rapprochent de plus en plus des standards de la sous-région (cf. graphique 4).

En parallèle, le secteur s'inscrit dans la dynamique du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP) 2008–2010. Adopté en 2007, il trace dans le cadre du pilier 3 « Rebâtir et diversifier l'économie » les

Graphique 4

Résultat de la matrice d'évaluation concernant le cadre institutionnel, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus⁸



■ Résultats - République Centrafricaine

::: Moyennes, Pays à faibles revenus, RNB par habitant <= 500 USD

Source: Analyse CSO2.

grands axes de développement du secteur. Dans le cadre de la mise en œuvre du DRSP, un Comité sectoriel eau et assainissement chargé de définir un plan d'action du secteur a été mis en place¹⁰. Animé par un Secrétariat technique permanent, le Comité a élaboré le PASEA, assorti d'un Plan de financement qui regroupe l'ensemble des initiatives conduites sur le territoire national dans le secteur et celles jugées prioritaires à la recherche de financements. Ces documents ont servi de base à l'organisation d'une table ronde en octobre 2009, qui a permis de réunir les principaux acteurs dans le but de les mobiliser autour des priorités définies.

La répartition des responsabilités entre les acteurs de l'eau et de l'assainissement en RCA n'est pas formellement établie. Le document de PSNEA adopté en 2006 n'inclut pas de chapitre sur la structure institutionnelle du secteur, et ce manque n'a pas été comblé par ailleurs. Il est à noter que les expériences de collaboration entre la DGH en matière de construction de latrines et le Ministère de la Santé pour ce qui est de l'éducation à l'hygiène sont encore rares.

En complément de la répartition (défaillante) des attributions au niveau central, les collectivités locales – communes urbaines et communautés rurales – exercent la responsabilité de planification et de maîtrise d'ouvrage des projets d'eau et d'assainissement de petite et moyenne envergure, en collaboration avec les services techniques centraux et déconcentrés de l'État. Elles assurent l'harmonisation des interventions sur le territoire et leur conformité avec la planification locale, dans la mesure de leurs moyens (qui sont limités).

En revanche, la gestion des infrastructures et le développement des plus gros équipements (tels que les forages ou les stations de traitement) n'est pas une compétence décentralisée. Ceci dit, il est important de souligner que la décentralisation en RCA se trouve encore à un stade embryonnaire. L'absence d'autonomie des 174 communes, y compris de Bangui qui jouit pourtant d'un statut spécial, est le résultat de leur manque de ressources, qui ne leur permette a fortiori pas de développer des activités en matière d'eau et d'assainissement.

5. Financement du secteur et son utilisation

Mesures prioritaires

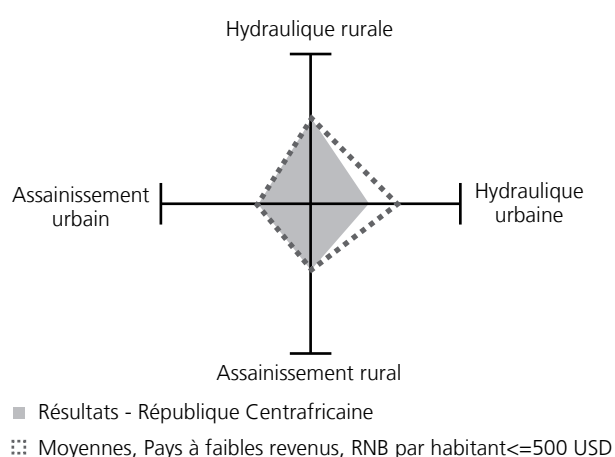
- Remédier au manque de financements, internes comme externes.
- Optimiser les ressources financières disponibles en augmentant les taux d'exécution des budgets : améliorer la collecte, le traitement et la transparence des informations financières, lutter contre les goulots d'étranglement administratifs et les problèmes de gouvernance financière.
- Définir et améliorer les mécanismes de recouvrement des coûts pour garantir la pérennité des ouvrages.

Le cadre global de planification des investissements en République centrafricaine est le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) 2008–2010, coordonné par le Ministère du Plan. Il est complété par deux documents fondamentaux : le Plan triennal d'investissement (PTI), glissant, qui fonctionne comme une sorte d'annexe opérationnelle au DSRP, ainsi que le système de gestion et de suivi de l'aide (*Development Assistance Database*, DAD), qui vise à refléter au moins 85 pourcent de l'aide extérieure pour la RCA.

Dans le domaine spécifique de l'AEPA, le PASEA est le principal outil de planification du secteur. Il est assorti d'un Plan d'investissement qui sert de guide à tout nouvel intervenant désirant s'impliquer dans le secteur. Pour la période 2008–2015, on enregistre au total 25 projets pour un coût global estimé à 108,66 milliards de FCFA (soit environ 222 millions -USD). Ils ont été élaborés au cours du processus de préparation de la table ronde sectorielle qui s'est tenue en octobre 2009. Cet événement a permis de structurer le secteur autour de priorités communes, et de démontrer son dynamisme en étant un des premiers secteurs à organiser sa table ronde. La matrice d'évaluation concernant le financement montre une situation similaire à celle des autres pays africains à faible revenu, sauf pour le sous-secteur de l'hydraulique urbaine pour laquelle les performances de la République centrafricaine sont inférieures à celles des pays semblables (cf. graphique 5).

Graphique 5

Résultat de la matrice d'évaluation concernant le financement, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus¹¹



Source: Analyse CSO2.

Comme le montre le tableau 5, la part des financements intérieurs sur le total des financements a tendance à diminuer en comparaison de la part des financements extérieurs qui est à la hausse : ceci s'explique par la stabilisation progressive de la situation politique et sécuritaire en RCA qui va de pair avec un retour des PTF dans le pays. Ce même phénomène explique également que le poids des ONG au sein des financements externes, comme sur l'ensemble des financements du secteur, soit en baisse relative : les bailleurs institutionnels étant de retour sur la scène, les ONG, acteurs principaux de l'urgence, voient leur importance relative décliner. Même si les perspectives à long terme sont peu lisibles, un basculement est en train de s'effectuer entre humanitaire et développement, ce qui augmente les chiffres dédiés au secteur.

Tableau 5
Répartition des financements du secteur de l'AEPA en RCA

Financement du secteur de l'AEPA (en US\$)	2006	2007	2008
Ressources internes			
Financements du Gouvernement Central (Budget de l'Etat)	626,132	684,862	1,117,721
Financements de l'opérateur national (SODECA)	140,753	241,821	49,258
Financements des collectivités locales	133,130	62,408	67,539
Total des financements sur ressources internes	900,015	989,091	1,234,518
Total des ressources internes par rapport au budget total de l'Etat	0.4%	0.4%	0.4%
Ressources externes			
Financements des bailleurs institutionnels	1,492,733	903,448	4,032,477
Financements des ONG (estimation)	0	1,271,632	1,472,167
Total des financements sur ressources externes	1,492,733	2,175,080	5,504,644
Total			
Total des ressources allouées au secteur (internes+externes)	2,392,748	3,164,171	6,739,162
Part des financements internes	38%	31%	18%
Part des financements externes	62%	69%	82%

Source: Estimations CSO2.

D'une manière générale, le degré de fiabilité et d'exhaustivité des données financières du secteur contenues au niveau du budget est encore bas. Cette faille est compensée par le travail réalisé par la cellule en charge de la mise en œuvre et du suivi du DSRP au sein du Ministère du Plan, qui recense la grande majorité des conventions signées avec les partenaires et publie annuellement, depuis 2008, un document de suivi de l'aide.

En matière d'allocation des ressources, la répartition des financements disponibles ne suit aucun critère défini de manière consensuelle au niveau national. Dans les faits, la DGH priorise les zones à plus faible couverture, et au plus grand nombre de bénéficiaires. En matière spécifique d'AEP urbaine, la SODECA priorise les centres « rentables » afin d'éviter de reproduire des expériences passées malheureuses où des quantités importantes de fonds ont été injectées dans des centres aux difficultés telles que ces actions ont été pratiquement vaines en termes d'amélioration du service.

En matière d'exécution, les premiers exercices d'analyse n'ont eu lieu qu'en 2009, relativement aux données 2008. Le procédé est encore en phase de rodage et la faible articulation avec le Trésor ne permet pas encore de retracer

l'intégralité du cycle, à partir de l'allocation jusqu'au paiement effectif. Pour cette raison, les données doivent être considérées avec précaution. D'après les données fournies par la Direction du Budget, le taux d'exécution des ressources mobilisées sur le budget interne 2008 de l'État dans le secteur de l'eau et de l'assainissement est de 92 pourcent. Le taux d'exécution des ressources externes est faible : seulement 39 pourcent des engagements financiers pris par les PTF sont effectivement exécutés. Cependant, il est intéressant d'observer que le goulot d'étranglement se situe plutôt au niveau de la concrétisation des engagements qu'au niveau de l'exécution elle-même : alors que 79 pourcent des fonds reçus par les agences d'exécution sont utilisés, seulement 49 pourcent des engagements pris par les bailleurs dans le cadre de conventions sont effectivement versés aux agences responsables de la mise en œuvre des projets.

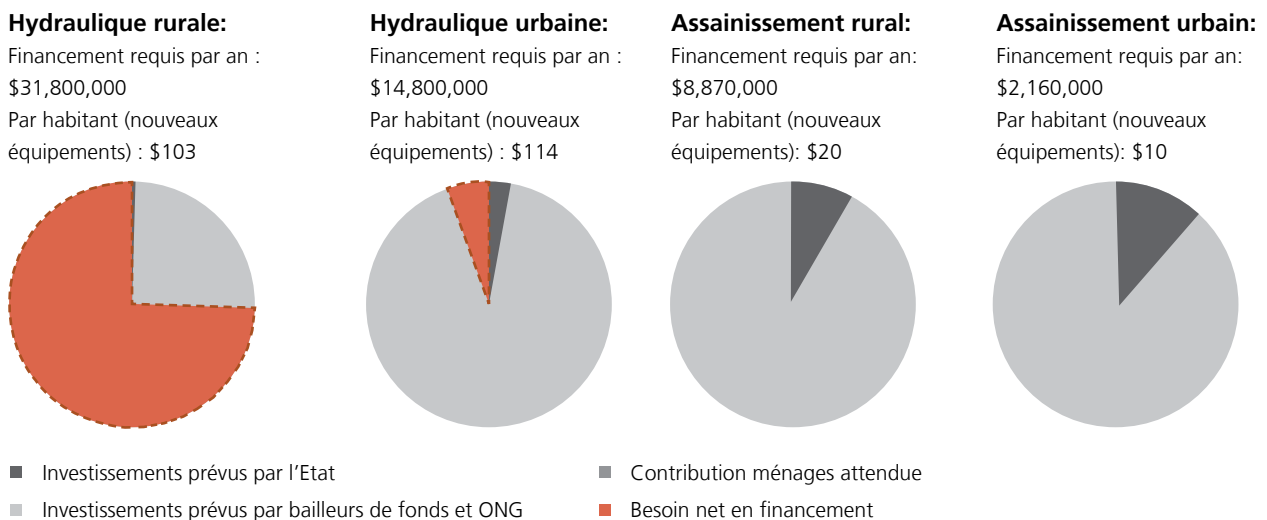
Ces mauvais résultats s'expliquent par une série de facteurs. Au niveau national, le « Rapport de mise en œuvre du DSRP en 2008 et perspectives pour 2009 » (août 2009) cite principalement la faible capacité de gestion de projets au sein des agences gouvernementales et internationales, les fréquents délais dans l'exécution des budgets annuels, et les carences dans la passation des marchés. S'y ajoutent

quelques obstacles assez classiques comme la faible compréhension et conformité aux procédures de demande de financement ou de reddition des comptes, ou des délais allongés du fait de l'absence de représentation officielle de certains bailleurs en RCA.

Le graphique 6 ci-dessous illustre les besoins en investissements et la répartition des contributions attendues

des différentes sources. Alors que l'hydraulique urbaine semble plutôt bien financée grâce aux engagements des partenaires techniques et financiers et des ONG, le déficit de financement pour l'hydraulique rurale est particulièrement frappant. Concernant l'assainissement, comme anticipé, il est peu probable qu'une contribution importante des ménages puisse se concrétiser en l'absence d'une intervention volontariste de la part des pouvoirs publics.

Graphique 6
Besoins en investissements, totaux et par personne, et contribution attendue des différents contributeurs



Source: Estimations CSO2.

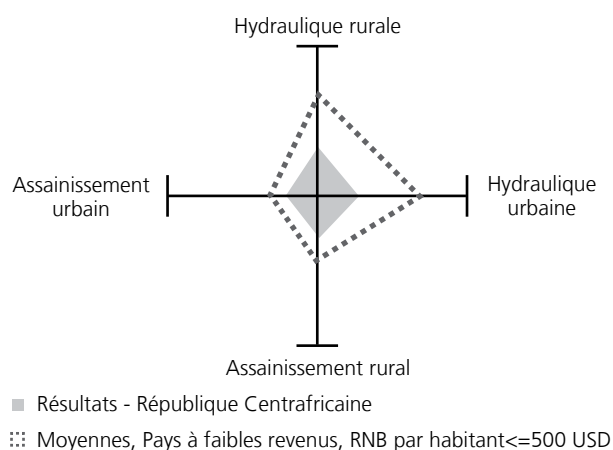
6. Suivi et évaluation

Mesures prioritaires

- Optimiser les informations budgétaires et d'exécution.
- Améliorer la quantité et la fiabilité des informations produites par les différents services et acteurs.
- Organiser la collecte et l'analyse des données du secteur.
- Définir des outils, des moyens et des objectifs en matière de suivi-évaluation.
- Mettre en place une revue sectorielle.

D'une manière générale, et comme l'indique le graphique 7, les systèmes de suivi et d'évaluation sont encore très insuffisamment développés en République centrafricaine. Si l'évaluation annuelle globale de la mise en œuvre du DSRP, commune à tous les secteurs, a déjà été mise en place (la première édition a eu lieu en juin 2009), il n'en est pas encore de même pour les revues annuelles sectorielles. Cette responsabilité revient au Comité sectoriel de l'eau et de l'assainissement, qui depuis sa création a concentré ses efforts sur la rédaction des principaux documents structurants du secteur (PASEA et plan de financement) et l'organisation de la table ronde. Courant 2011, ce Comité devrait s'attacher à organiser la première revue sectorielle

Graphique 7
Résultat de la matrice d'évaluation concernant le suivi-évaluation, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus¹²



Source: Analyse CSO2.

du secteur AEPA, dans le cadre de sa mission de suivi-évaluation du PASEA.

Les éléments pour une telle revue, s'ils sont pour l'instant encore épars et en manque d'analyse, sont cependant existants. L'Institut centrafricain des statistiques, des études économiques et sociales (ICASEES) réalise régulièrement des enquêtes ménages au niveau national (MICS3 en 2006, CAP en 2009), qui pallie à l'incapacité de la DGH de mener des études et inventaires spécifiques au secteur, faute de moyens.

La DGH publie néanmoins un rapport annuel sur les avancées du secteur qui rend compte des activités directement menées ou encadrées par ses services (nombre de nouveaux forages, puits et latrines construits) et de celles menées par la SODECA (nombre de nouveaux branchements particuliers et bornes fontaines). Ce rapport enregistre la majorité des opérations réalisées dans le secteur, auxquelles il faut ajouter les actions menées par la cellule de statistiques du Ministère de la Santé, la Direction de l'Exécution du Ministère des Finances, et les ONG. Néanmoins, le format (papier) et la transmission (quasi inexistante) des données récoltées par ces biais sont loin d'être optimaux.

Une quantité non négligeable de données exploitables est donc à la disposition du secteur pour l'organisation d'une revue sectorielle périodique. Ce processus sera concomitant avec la mise en place d'un système de gestion de l'information et d'une base de données au sein de la DGH, prévu dans le cadre du volet « appui institutionnel » du projet de la Banque africaine de développement mentionné précédemment.

7. Sous-secteur de l'hydraulique rurale

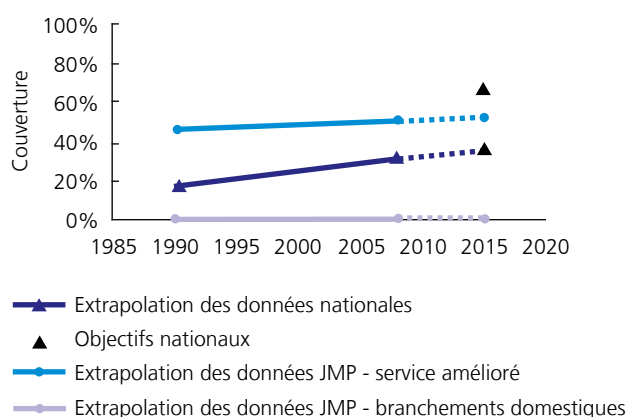
Mesures prioritaires

- En coordination avec le secteur privé, mettre en place un système pérenne de maintenance des équipements hydrauliques (forages et pompes) et d'approvisionnement en pièces détachées.
- Renforcer les capacités du secteur privé en matière de forage afin de garantir l'existence d'un marché fonctionnel en la matière.
- Améliorer les capacités de gestion des comités de points d'eau par un meilleur encadrement et suivi.
- Développer un programme national fondé sur les besoins réels, comprenant des objectifs clairement définis à long terme.

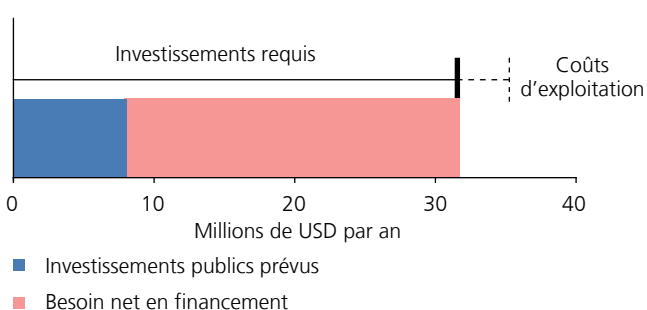
Les données de couverture du JMP donnent un taux de 51 pourcent pour l'année 2008, chiffre contesté par les principaux acteurs du secteur. La DGH annonce, elle, une couverture de 31,8 pourcent pour l'année 2008 (cf. graphique 8). D'autres sources donnent des chiffres intermédiaires. Leur point commun est de considérer que l'évolution de la couverture permet à peine de couvrir la croissance démographique. Le sous-secteur ne pourra donc manifestement pas atteindre l'objectif du PASEA pour l'accès à l'eau, le rythme actuel de progression de la couverture devant pour cela être multiplié par six.

Les investissements requis pour l'hydraulique rurale représentent à eux seuls 55 pourcent de l'ensemble des besoins du secteur AEPA, et seulement un quart de ces investissements sont pour l'instant prévus (cf. graphique 9). Il faudrait presque 32 millions USD par an pour espérer atteindre l'objectif en matière d'hydraulique rurale, soit un total de 223 millions USD. Si l'on ajoute à cela les coûts d'exploitation et de maintenance estimés à environ 4 millions USD par an (cf. Tableau 2), on atteint un besoin total de financement pour le sous-secteur d'environ 250 millions USD.

Graphique 8
Accès à l'eau potable en milieu rural



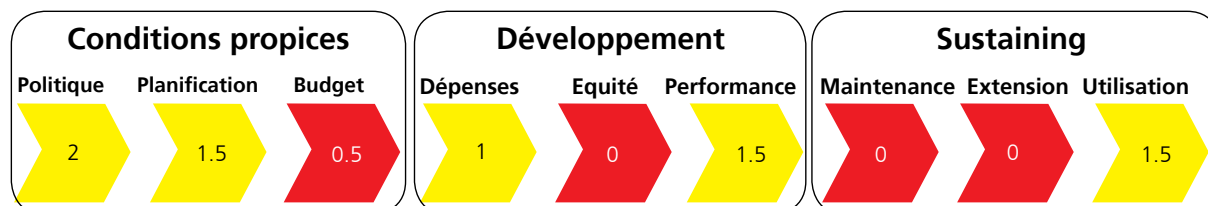
Graphique 9
Besoins en investissements dans l'hydraulique rurale



Source: Estimations CSO2.

Sources: DGH, PASEA et Rapport JMP 2010.

Graphique 10
Matrice d'évaluation pour l'hydraulique rurale



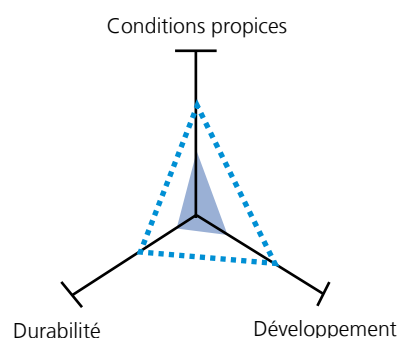
Source: Analyse CSO2.

La matrice d'évaluation illustrée ci-dessous utilise un simple code de couleur pour indiquer la performance de chaque composante du sous-secteur : la couleur verte pour une bonne performance (note supérieure à 2), le jaune indiquant que des obstacles persistent (note comprise entre 1 et 2) et le rouge indiquant un retard très significatif (note inférieure à 1).

Les principales difficultés du sous-secteur concernent le développement du service et la durabilité des installations (cf. graphiques 10 et 11). Outre les problèmes communs à tous les secteurs (accessibilité, logistique, conditions sécuritaires), le développement de nouvelles infrastructures est freiné par d'autres facteurs, dont la disponibilité d'équipements (il n'existe que 4 foreuses dans tout le pays), et les carences techniques et financières de la DGH. Les faibles taux d'exécution des budgets reflètent ces difficultés de mise en œuvre : ce taux n'est que de 26 pourcent pour les ressources externes, majoritaires. Les efforts en matière de durabilité des services sont rendus difficiles par plusieurs facteurs, dont les plus importants sont l'approvisionnement en pièces détachées et la gestion locale des installations. Il est à espérer que la mise en place de l'ANEA permettra de rétablir le lien entre les interventions ponctuelles réalisées dans le cadre de projets et la maintenance continue : les activités sont aujourd'hui très dépendantes des financements extérieurs et sont souvent interrompues entre deux projets.

Les services d'eau potable en milieu rural présentent donc aujourd'hui de graves carences, à la fois quantitatives et qualitatives, mais aussi en matière de gestion : il existe

Graphique 11
Résultat de la matrice d'évaluation concernant l'hydraulique rurale, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus



■ Résultats - République Centrafricaine
 ■ Moyennes, Pays à faibles revenus, RNB par habitant ≤ 500 USD

Source: Analyse CSO2.

très peu d'appropriation des ouvrages par les populations, entre autres à cause d'un manque d'implication au moment de la conception des projets, de trop faibles capacités locales, et d'une vision à court terme. Pour toutes ces raisons, le sous-secteur affiche des résultats largement inférieurs à ceux des autres pays africains à faibles revenus (cf. graphique 11). Il s'agit cependant du seul sous-secteur en mesure d'accompagner le rythme de la croissance démographique, et d'après les données récentes de la DGH, les réalisations sur les 18 derniers mois sont assez encourageantes.

8. Sous-secteur de l'hydraulique urbaine

Mesures prioritaires

- Clarifier le cadre institutionnel de gestion du sous-secteur, qui demeure transitoire depuis la dissolution de la société de patrimoine et la mise en place temporaire de la cellule d'interface.
- Remédier au déficit financier de la SODECA : définir une structure tarifaire permettant de couvrir les coûts d'opération et de maintenance tout en étant acceptable socialement, et optimiser la recherche de fonds pour la réhabilitation et l'extension du patrimoine hydraulique.
- Œuvrer au rattrapage des centres secondaires par rapport à Bangui.
- Intensifier les activités pro-pauvres et en particulier les campagnes de branchements sociaux, qui doivent mieux cibler les populations défavorisées et les villes secondaires.

Les données de couverture en matière d'hydraulique urbaine présentent également des résultats très contrastés : 92 pourcent en 2008 d'après le JMP, contre 27,6 pourcent d'après la DGH (cf. graphique 12). Pour atteindre l'objectif du PASEA, le rythme actuel des réalisations devrait être multiplié par 7.

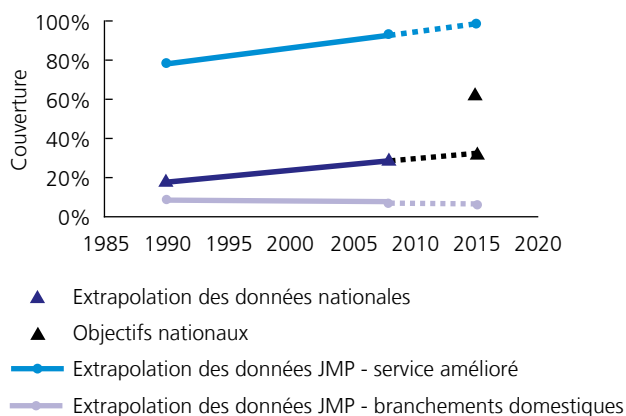
Entre 2009 et 2015, ce sont donc plus de 103 millions USD qui sont nécessaires en investissement (15 millions USD par an, cf. graphique 13), ainsi que 28 millions USD en exploitation et maintenance, soit un total d'environ 130 millions USD.

Cependant, la majeure partie des financements nécessaires en hydraulique urbaine (14,8 millions USD annuels)

semblent acquis (95 pourcent exactement), grâce aux récents engagements de quelques PTF et sous réserve d'un maintien de leur degré d'effort jusqu'en 2015 (cf. graphique 13).

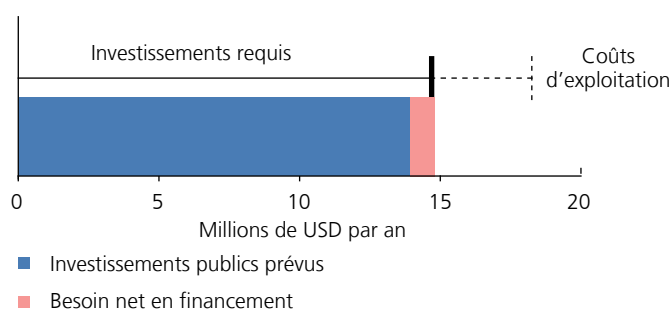
Tout l'enjeu sera donc de convertir ces engagements en résultats effectifs, en faisant en sorte que les équipes opérationnelles sachent gérer ce nouvel flux de financements et disposent des moyens nécessaires pour le mettre en œuvre. Or, en dépit de ces perspectives de financement prometteuses, les problèmes d'exécution des budgets et les difficultés prévisibles des équipes à augmenter de façon soudaine et considérable le rythme des réalisations laissent croire que le laps de temps

Graphique 12
Accès à l'eau potable en milieu urbain



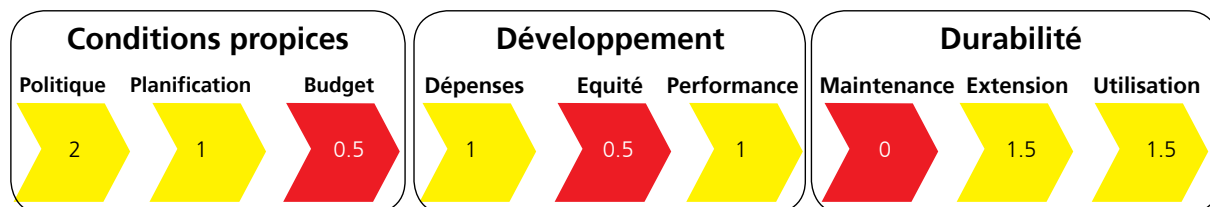
Sources: DGH, PASEA et Rapport JMP 2010.

Graphique 13
Besoins en investissements dans l'hydraulique urbaine



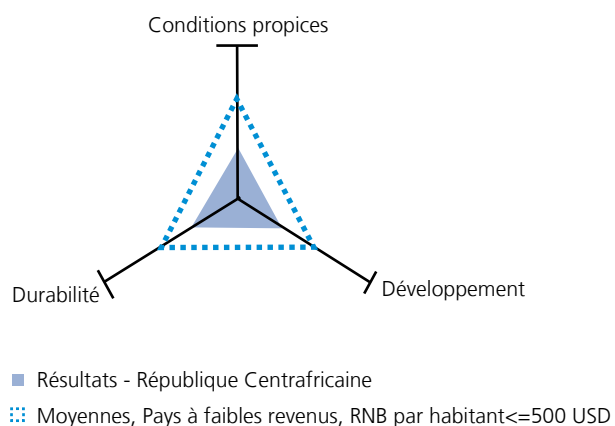
Source: Estimations CSO2.

Graphique 14
Matrice d'évaluation pour l'hydraulique urbaine



Source: Analyse CSO2.

Graphique 15
Résultat de la matrice d'évaluation concernant l'hydraulique urbaine, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus



Source: Analyse CSO2.

restant d'ici à 2015 ne sera pas suffisant pour infléchir radicalement la tendance.

L'hydraulique urbaine est passée par des phases d'urgence successives sans la mise en œuvre d'une véritable politique de gestion durable du sous-secteur, et se trouve aujourd'hui dans une situation très problématique (cf. graphiques 14 et 15). D'après la SODECA, à Bangui le taux de desserte en 2008 est d'environ 28 pourcent : la majorité de la population a recours à d'autres sources d'alimentation en eau dont la qualité pour la consommation n'est pas assurée. Dans les 7 autres centres desservis par la SODECA, la disponibilité en eau varie entre 3 et 12 litres/personne/jour, et 28 centres urbains de plus de 10 000 habitants ne disposent pas de système d'adduction d'eau potable. Les performances financières de la SODECA sont faibles et marquées par une forte tension de trésorerie. L'endettement de l'entreprise est très important, et les recettes provenant de la facturation ne permettent pas de renouveler les investissements.

9. Sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène en milieu rural

Mesures prioritaires

- S'accorder sur des outils de promotion de la construction de latrines et les mettre en œuvre.
- Améliorer les très mauvais résultats des indicateurs en matière de pratiques d'hygiène.
- Harmoniser les constats en matière de changement des comportements et les modalités de financement : l'amélioration des pratiques d'hygiène est constatée seulement à moyen terme alors que les modalités de financement des bailleurs prévoient généralement des temps plus courts.

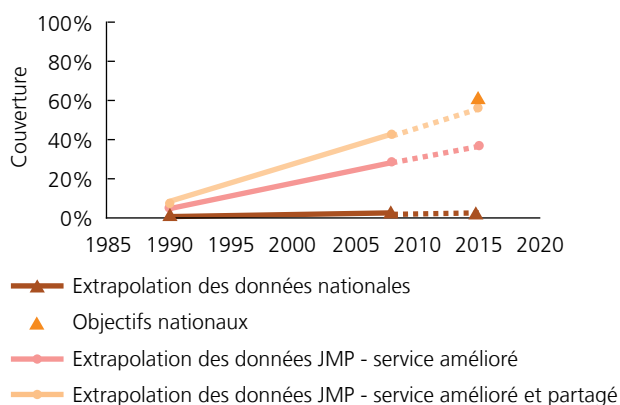
C'est principalement une différence dans les méthodologies et définitions utilisées qui explique la discordance dans les données de couverture du sous-secteur : 1,7 pourcent de la population rurale a accès à l'assainissement amélioré d'après la DGH, 7,7 pourcent d'après un recensement effectué en 2003, 28 pourcent d'après le JMP, et 43,1 pourcent d'après l'enquête MIC3 de 2006. Le débat sur les chiffres ne doit pas occulter le fait que, quelle que soit la source choisie, les taux de couverture sont extrêmement bas. Au rythme actuel de progression, et sur la base des données de la DGH, seulement 1,9 pourcent de la population rurale centrafricaine aura accès en 2015 à un assainissement amélioré, alors que le PASEA fixe un objectif de 60 pourcent (cf. graphique 16).

Les besoins d'investissement sont estimés à 8,9 millions USD chaque année, auxquels on doit ajouter 1 million

annuel pour les frais d'opération et de maintenance. Environ 83 pourcent des financements nécessaires entre 2009 et 2015 (soit plus de 51 millions USD) restent à mobiliser : l'assainissement rural est clairement le sous-secteur qui attire le moins de financements de la part des PTF (cf. graphique 17). Il est donc absolument impossible que la RCA puisse atteindre l'objectif du PASEA pour l'accès à l'assainissement rural.

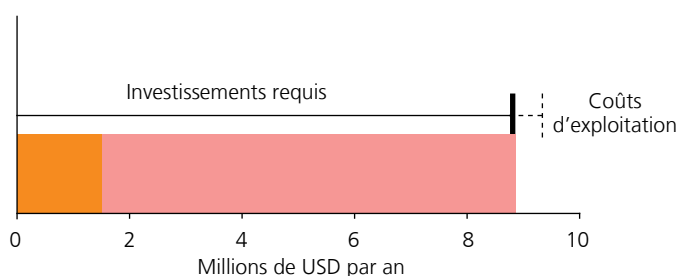
L'assainissement autonome est jugé comme non prioritaire par les ménages, mais aussi par la majorité des acteurs institutionnels, lesquels, face au degré d'urgence et aux difficultés rencontrées dans l'exécution, privilégient l'approvisionnement en eau potable. L'activité des agences gouvernementales se limite donc principalement à accompagner quelques programmes d'ONG, lorsque cela est possible.

Graphique 16
Accès à l'assainissement en milieu rural



Sources: DGH, PASEA et Rapport JMP 2010.

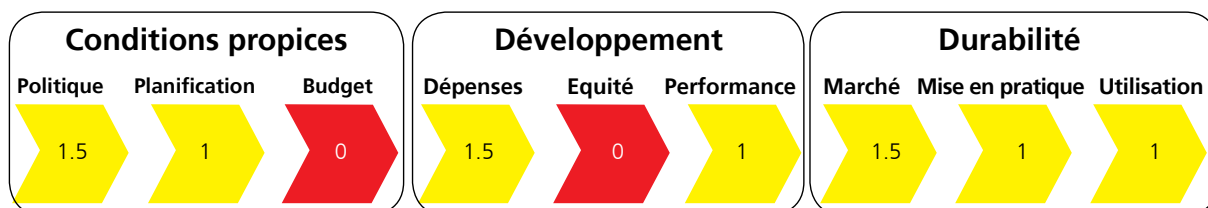
Graphique 17
Besoins en investissements dans l'assainissement rural



- Investissements publics prévus
- Besoin net en financement

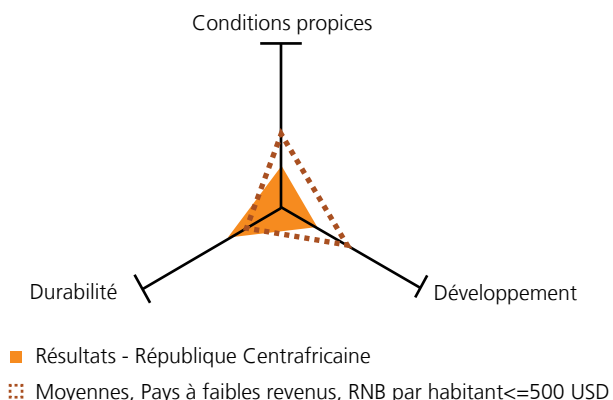
Source: Estimations CSO2.

Graphique 18
Matrice d'évaluation pour l'assainissement rural



Source: Analyse CSO2.

Graphique 19
Résultat de la matrice d'évaluation concernant l'assainissement rural, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus



Source: Analyse CSO2.

La présence de latrines domestiques chez les ménages est donc très faible : en l'absence à la fois d'une politique de subventionnement public de la construction des latrines, et d'une activité forte en matière de promotion de l'assainissement, les ménages ne prendront pas l'initiative de s'équiper.

En matière d'éducation à l'hygiène, les résultats sont tout aussi mauvais. Un indicateur classique est le lavage des mains : d'après l'enquête CACP réalisée en 2009, seulement 28,8 pourcent de femmes se lavent les mains avec de l'eau et du savon aux occasions recommandées (milieux urbain et rural confondus).

Aussi, il n'est pas surprenant que pour ce sous-secteur la matrice d'évaluation CSO2 donne un résultat inférieur à la moyenne des pays subsahariens à faibles revenus, notamment pour ce qui concerne les conditions propices et le développement du service (cf. graphique 19).

10. Sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène en milieu urbain

Mesures prioritaires

- Comme en milieu rural, définir et appliquer des outils de promotion et développement de latrines.
- Améliorer les très mauvais résultats des indicateurs en matière de pratiques d'hygiène.
- Faire progresser la filière de vidange des boues de fosses : structurer le secteur privé actuellement actif sur le marché de la collecte (éventuellement par le biais d'un système de licence qui améliorerait la régulation du secteur), résoudre la question du traitement des boues.

Le JMP estime un taux de couverture en assainissement urbain de 43 pourcent pour l'année 2008, alors que d'après le DGH ce taux est de 11,1 pourcent pour la même année (cf. graphique 20). Ce constat est aggravé par le fait que l'essentiel des infrastructures sont concentrées à Bangui, et que les autres centres urbains du pays en sont pratiquement dépourvus : l'accès au service est donc très inégalement réparti au sein du territoire national.

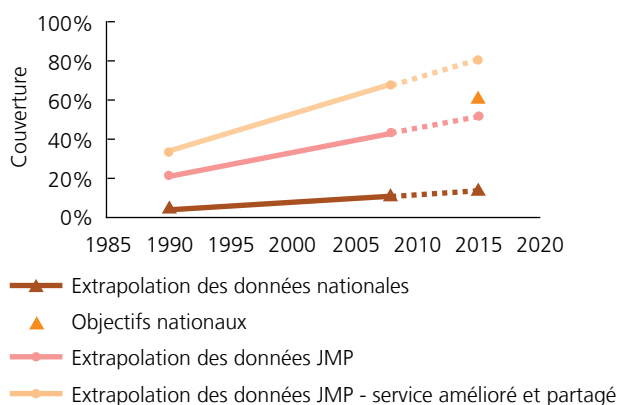
En partant des données de la DGH, on peut estimer que, si la tendance reste la même, seulement 12,1 pourcent de la population urbaine centrafricaine aura accès à un assainissement amélioré en 2015, alors que le PASEA fixe un objectif de 60 pourcent.

Depuis 1990, environ 7 000 personnes supplémentaires en moyenne ont été desservies en assainissement chaque

année en milieu urbain, alors que le sous-secteur devrait progresser 20 fois plus rapidement pour atteindre l'objectif du PASEA pour l'accès à l'assainissement urbain. Aucune politique de subvention publique n'existe. Les réalisations se limitent aux interventions des ONG qui travaillent généralement sur la base d'un subventionnement partiel des ouvrages : ces interventions sont souvent positives mais leur impact est très limitée dans le temps et l'espace.

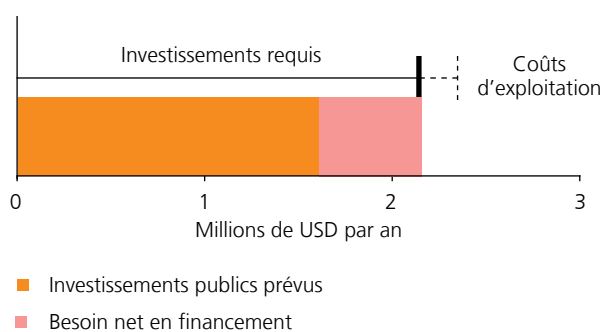
Il n'existe pas non plus de stratégie nationale en matière d'incitation à l'auto-équipement : les actions de promotion sont rares et la méthode de l'Assainissement total piloté par les communautés (ATPC), également connu sous son acronyme anglais CLTS (Community-Led Total Sanitation), est encore absent en RCA (les premiers projets-pilotes devraient être lancés très prochainement).

Graphique 20
Accès à l'assainissement en milieu urbain



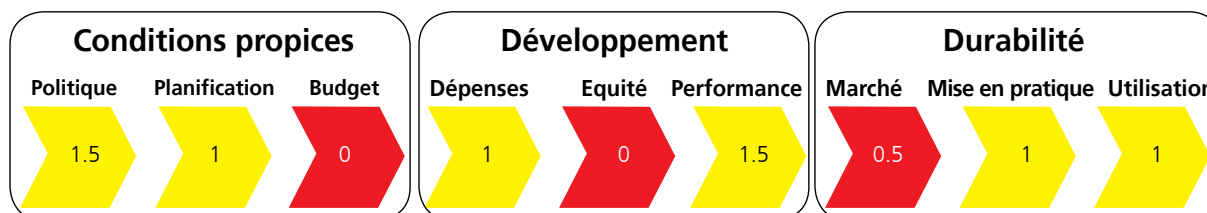
Sources: DGH, PASEA et Rapport JMP 2010.

Graphique 21
Besoins en investissements en assainissement urbain



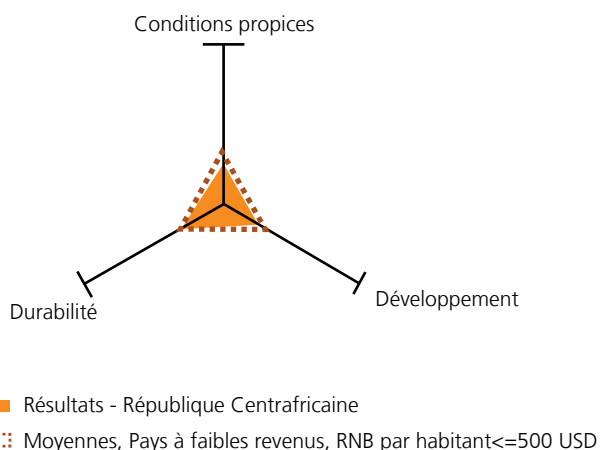
Source: Estimations CSO2.

Graphique 22
Matrice d'évaluation pour l'assainissement urbain



Source: Analyse CSO2.

Graphique 23
Résultat de la matrice d'évaluation concernant l'assainissement urbain, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus



Source: Analyse CSO2.

Bien que l'assainissement urbain soit un des soucis du gouvernement, ce sous-secteur n'a pas reçu l'appui nécessaire pour un développement dynamique. Les ouvrages d'évacuation des eaux usées sont quasiment inexistantes en dehors de Bangui : l'évacuation des eaux usées domestiques se fait généralement dans la rue, dans la nature ou dans les caniveaux. En matière d'évacuation des excréments, il n'existe pas de réseau d'assainissement collectif en RCA : même en milieu urbain, l'assainissement est donc exclusivement

autonome. Pour améliorer la situation, des actions ont été initiées ces dernières années, mais elles restent encore à une échelle limitée (hôpitaux, écoles, centres de santé). La pratique de la vidange est très peu répandue, et uniquement à Bangui, où sont stationnés les 2 seuls camions-vidangeurs du pays, propriété de la mairie, très vétustes.

Les taux d'exécution des budgets du sous-secteur affichent d'importantes difficultés de mise en œuvre : d'après les données de la Direction du Budget, le taux d'exécution des investissements sur ressources propres de l'État (MMEH) est en 2008 de 95 pourcent, mais le taux d'exécution des ressources externes, qui représentent la majeure partie des financements du sous-secteur, est de seulement 46 pourcent (moyenne sur 2008–2009).

Enfin, un point relativement positif à souligner est qu'en matière de financements le sous-secteur de l'assainissement urbain a déjà acquis la majeure partie des financements nécessaires pour faire face à ses besoins d'investissement : 75 pourcent des 2,2 millions USD annuels requis, dans l'hypothèse d'un effort continu des PTF à l'horizon 2015 par rapport à la période 2010–2012 (cf. graphique 21). L'enjeu est donc de concevoir un programme de promotion de l'assainissement autonome qui permette effectivement de convertir ces ressources en service.

Ainsi, globalement, les performances du sous-secteur se situent dans la moyenne dans autres pays africains à faibles revenus – c'est-à-dire à un niveau assez faible (cf. graphiques 22 et 23).

Notes et références

- ¹ Source : Suivi économique international (*Global Economic Monitor*) de la Banque Mondiale, moyenne pour l'année 2009.
- ² La première série de ces Etats des lieux, qui a été réalisé en 2006, a concerné 16 pays et a été résumée dans le rapport suivant : *Getting Africa On-Track to Meet the MDGs on Water and Sanitation*.
- ³ Programme conjoint entre l'OMS et l'UNICEF en matière d'eau et d'assainissement, qui s'attache à analyser les données des enquêtes ménages nationales pour produire des statistiques. Les estimations du JMP sont basées sur une régression linéaire des résultats d'enquêtes ménages nationales représentatives.
- ⁴ La cible de l'Objectif du millénaire pour le développement relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement est de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à des services améliorés, par rapport aux niveaux de 1990. Puisque les estimations de référence de DGH et de JMP pour 1990 sont différentes, les cibles des OMD qui en résultent varient aussi.
- ⁵ Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas évaluer exactement la somme des produits apparaissant dans le tableau.
- ⁶ Le CSO2 exclut de tels coûts parce qu'il est difficile de les estimer sur une base par habitant, par rapport aux objectifs de couverture et à l'échelle nationale.
- ⁷ La méthodologie de la matrice d'évaluation CSO2 et sa structure sont présentées de manière détaillée dans le rapport de synthèse régionale.
- ⁸ Les indicateurs concernant le cadre institutionnel sont les suivants. Tous sous-secteurs : cibles fixées dans le programme national AEPA ou le CSLP; politiques/stratégies sous-sectorielles promulguées. Pour l'hydraulique (rurale et urbaine) : rôles institutionnels bien définis. Pour l'assainissement et hygiène (rural et urbain) : structure responsable désignée.
- ⁹ La Cellule d'Interface, établie à l'origine de manière provisoire pour remplacer l'ancienne société de patrimoine (SNE) et contrôler la mise en œuvre effective des missions de la SODECA telles que décrites dans son contrat d'exploitation, est en réalité active depuis 2000. Sa dissolution est soumise à la définition d'un cadre formel de gestion de l'AEP urbaine.
- ¹⁰ Au total, ce sont 9 Comités sectoriels qui ont été mis en place pour mettre en œuvre les sous-secteurs sélectionnés dans les 4 piliers du DSRP.
- ¹¹ Les indicateurs concernant le financement sont les suivants. Tous sous-secteurs : approche sectorielle programmatique mise en place ; programme d'investissement fondé sur l'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD réalisé ; disponibilité de financements suffisants pour l'atteinte des OMD ; taux d'exécution des financements extérieurs ; taux d'exécution des financements internes.
- ¹² Les indicateurs concernant le suivi-évaluation sont les suivants. Tous sous-secteurs : revue annuelle du secteur définissant des mesures prioritaires à mettre en œuvre ; dépenses identifiables par sous-secteur dans le budget national (y compris les subventions récurrentes de l'Etat à l'opérateur national pour l'hydraulique urbaine); financements internes et extérieurs pris en compte de manière exhaustive dans le budget ; cohérence entre les normes et définitions utilisées pour les enquêtes ménages nationales avec celles du JMP. Pour l'hydraulique rurale et l'assainissement : indication des décaissements des bailleurs et du budget national. Pour l'hydraulique urbaine : les comptes et le bilan de l'opérateur sont audités annuellement. Pour l'hydraulique rurale et l'assainissement: vérification de la bonne application des critères d'équité devant orienter les financements vers les zones appropriées. Pour l'hydraulique urbaine : élaboration et mise en œuvre de stratégies en faveur des plus défavorisés. Pour l'hydraulique (urbaine et rurale) : suivi des réalisations au niveau national. Pour l'assainissement (urbain et rural) : suivi de la quantité et de la qualité des réalisations, y compris des campagnes de promotion et des stratégies de subventionnement. Tous sous secteurs: Les questions à choix multiples figurant dans les enquêtes ménages sont conformes aux définitions des OMD.





Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :
Water and Sanitation Program-Africa Region
The World Bank, Upper Hill Road
P.O. Box 30577-00100, Nairobi, Kenya
Tél: +(254) 20 322 6300
E-mail : wspaf@worldbank.org
Web site : www.esp.org Web site: www.wsp.org